

VOUS VOULEZ...

...Identifier les éléments réglementaires, administratifs et technico-économiques nécessaires à la réussite de votre projet de conversion

Contenu de la formation :

J1 : Cadre de l'agriculture biologique

Cahier des charges et certification
Structuration et état des lieux de l'agriculture biologique
Filières et opérateurs économiques
Démarches administratives et aides

J2 : Identifier les clés de la conduite de son troupeau en bio

Autonomie alimentaire, conduite d'élevage
Résultats d'essais
Visite d'exploitation

J3 : Identifier les clés de la conduite d'un système de cultures bio

Rotations, maintien de la fertilité des sols, maîtrise des adventices...
Résultats d'essais
Visite d'exploitation

Cette formation est complétée d'une demi-journée d'accompagnement individuel pour vous aider à la réalisation de votre plan d'action.

Méthodes pédagogiques :

Echanges et exposés - Visites d'exploitations

Intervenants :

Florence Letailleur, Chargée de mission en AB
Bénédicte Blin, conseillère prairie et ovins - Chambre d'agriculture
Olivier Subileau, animateur technique - GAB 72

Durée :

3 jours 1/2

Horaires :

9h30-17h30 et 9h-12h30 ou 14h-17h30 pour la dernière demi-journée

Responsable de stage :

Florence Letailleur
+33 (0)2 43 29 24 57
+33 (0)6 71 22 26 55
florence.letailleur@pl.chambagri.fr

Tarif : gratuit si financement VIVEA (voir bulletin d'inscription)

Les frais de repas et les déplacements sont à la charge du participant.

Public : Agriculteurs ayant un projet de conversion ou étant en début de conversion - agriculteurs intéressés par les techniques alternatives que propose l'agriculture biologique

Faites-nous part de vos attentes.

Merci de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous. Il permettra au(x) formateur(s) de mieux cerner vos attentes pour adapter la formation au plus près de vos besoins.

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

[] OUI [] NON

Si oui laquelle et quand ?

.....
.....

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

.....
.....
.....

Quelles sont les questions que vous souhaitez aborder le jour de la formation ?

.....
.....
.....

Quelles sont vos pratiques aujourd'hui par rapport à ce thème ?

.....
.....
.....

Quelles sont vos productions pour lesquelles la question de la conversion se pose ?

.....
.....
.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

PCAE – convertir son exploitation à l'agriculture biologique

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : _/_/_/_/_/_/_/_

Portable : _/_/_/_/_/_/_/_

Email :

Date de naissance : _/_/_/_

Lieu de naissance :

Nom de la société :

Cochez votre statut professionnel
(il détermine le tarif de la formation)

- Exploitant agricole, conjoint collaborateur
→ Tarif de la formation : **gratuit (si
financement VIVEA)**
- Salarié agricole et autres
(préciser :)
→ Tarif de la formation : 300 €

Si vous êtes intéressés par la formation, merci de
nous retourner ce bulletin d'inscription avant le
30 janvier 2018 à :

Florence LETAILLEUR	ou	Olivier Subileau
Chambre d'agriculture		GAB 72
15 rue Jean Grémillon		31 rue d'Arcole
72013 LE MANS cedex 2		72000 Le Mans

**Avant d'envoyer votre inscription, merci de
vérifier que vous avez bien complété le verso
de ce bulletin d'inscription.**

INFORMATIONS PRATIQUES

Crédit d'impôt : si vous participez à une
formation en tant que chef d'entreprise et relevez
du régime réel d'imposition sur les bénéfices ou
de l'impôt sur les sociétés, vous pouvez bénéficier
d'un crédit d'impôt sur la durée de la formation,
soit environ 67 €/jour.

Aide au remplacement : vous pouvez bénéficier
d'une aide au remplacement à condition d'avoir
recours à une association de remplacement dans
les 90 jours après la date de votre participation à
chaque journée de formation. **Renseignement
auprès du SERVICE DE REMPLACEMENT de
Sarthe au 02 43 43 68 87**

Conditions générales : l'inscription déclenche l'envoi d'un
contrat de formation ; elle sera définitive à la réception du
règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent
comptable de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de
Loire (les modalités financières seront précisées dans le
contrat de formation). Une attestation de fin de formation est
délivrée à l'issue de la formation.

Plus d'information sur les conditions générales sur Internet :

[https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-
agriculture.fr/formations/toutes-les- formations/](https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/formations/toutes-les- formations/)

Annulation : notre organisme se réserve la possibilité
d'annuler la formation si les effectifs sont insuffisants et en
cas de force majeure. Les inscrits seront informés dans les
plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Les
absences du stagiaire ne donnent pas lieu au remboursement
des frais de formation sauf cas de force majeure.

Votre Chambre d'agriculture est
reconnue pour la qualité de ses
formations et de son conseil.



RETROUVEZ NOTRE OFFRE DE FORMATION SUR
[https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-
agriculture.fr/formations/toutes-les- formations/](https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/formations/toutes-les- formations/)

Chambre régionale d'agriculture
9, rue André Brouard
CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02

AVEC LE SOUTIEN
FINANCIER DE
 vivea

LA FORMATION L'ÉNERGIE DE VOS PROJETS

PCAE – Convertir son exploitation à l'agriculture biologique

LES 13, 15 et 20 FEVRIER 2018
De 9h30 à 17h30

+ 1/2 journée
d'accompagnement individuel



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE